

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2017 - Délibération n° 2017/133

Objet : AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE « SPANC »

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-Chérignat sur la convocation en date du 21 juin 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE - SARTY – SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – PARAYRE – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI - BUSSIERE – PEROT – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY - LABORDE – PATEYRON - GAUDY – PICOURET - DOUMY – et Mmes LAURENT – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – THOMAS - DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – MAZEAUD - PATAUD - BEAUX.

Etaient excusés :

MM. RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET - MAZIERE – AUBERT – GAUCHI - DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE - COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD - CONCHON – COUFFY et MMES SPRINGER - JOUANNETAUD – PIERPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT - COLON – HYLAIRES – NOUAILLE – PATAUD - LAPORTE.

Pouvoirs :

Mme SPRINGER a donné pouvoir à Mme BATTUT - Mme JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme PIERPIER a donné pouvoir à M. CHAPUT – Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE – M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAUCHI a donné pouvoir à Mme DUMEYNIÉ - M. CHAUSSADE a donné pouvoir à M. LABORDE – M. RABETEAU a donné pouvoir à M. PATEYRON - M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME – Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE – Mme DURANTON remplace M. SIMONET - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme MAZEAUD remplace M. AUCOUTURIER – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	45	56			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Le Président rappelle au Conseil communautaire le vote du budget primitif 2017 en déséquilibre et la demande formulée auprès des services de la Direction des Finances Publiques afin d'étudier la possibilité d'une subvention de fonctionnement émanant du budget général.

Considérant la réponse positive des services d'Etat, le Président propose au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'équilibre de 46 627.12 €, somme qui sera versé par le budget général au budget annexe en fin d'exercice comptable.

Le Président précise que le montant de cette subvention sera ajusté aux besoins réels. En effet, dans l'éventualité d'une extension de la compétence Assainissement Non Collectif à l'ensemble du territoire, les résultats du budget ANC géré actuellement par la commune de Bourganeuf seraient intégrés au budget annexe de l'intercommunalité.

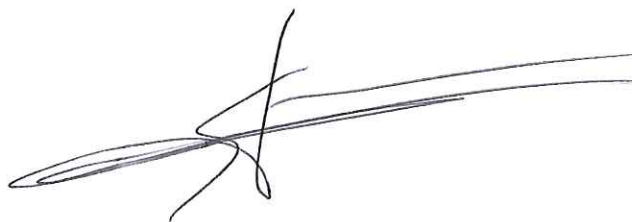
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement prévisionnelle de 46 627.12 € pour l'année 2017 au budget annexe SPANC.
- Précise que cette somme sera ajustée au besoin réel du budget annexe en fin d'exercice.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 du budget général.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.